



## Communiqué de presse

# Le ministère de la Fonction publique s'attaque aux droits des agent·es : trop, c'est trop !

F.S.U.

Alors que le ministère de la fonction publique répète à l'envi qu'il y a nécessité de mieux protéger les agent·es publics, alors qu'il annonce vouloir travailler à un nouveau plan « santé au travail », alors qu'il mène une négociation sur l'égalité professionnelle entre les femmes et hommes, il agit strictement à l'inverse !

En dix jours, ce n'est en effet pas une mais deux attaques qui sont portées aux personnels de la Fonction publique, à peine un an après avoir diminué de 10 % la rémunération maintenue en cas de congé maladie...

La semaine dernière, pour répondre à l'injonction du Conseil d'État de réglementer les dispositions applicables aux autorisations d'absence liées à la parentalité et à certains événements familiaux, le ministère de la fonction publique s'attaque aux droits des personnels en cherchant à diminuer le nombre de jours pour enfant malade ou pour certaines absences pour décès.

Ce jeudi, c'est au tour du temps partiel thérapeutique d'être dans le collimateur. Sans bilan chiffré, ni employeur public présent au groupe de travail, la DGAEP ouvre des discussions sur le temps partiel thérapeutique pour en durcir les conditions d'octroi et de régénération du droit, pour transformer en pratique ce droit statutaire de protection des agent·es en un dispositif de gestion des ressources humaines. Les premier·es touché·es seront les professions les plus exposées et celles les plus féminisées.

Parce que le choix politique de l'austérité budgétaire porte aujourd'hui atteinte à la santé des personnels de la fonction publique, à l'égalité professionnelle et pour signifier son refus déterminé de tout recul, la FSU et les autres organisations syndicales ont quitté le groupe de travail sur le temps partiel thérapeutique.

**La FSU exige l'abandon immédiat de ces projets et appelle le gouvernement à cesser ses attaques contre les droits, la santé et les conditions de travail des agent·es publics. La FSU exige par ailleurs la suppression du jour de carence et le retour du maintien à 100% du traitement en congé maladie ordinaire.**